

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 167

présenté par

Mme Leduc, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	100 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	100 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI-NUPES font suite au travail de la rapporteure Charlotte Leduc, qui a fait émerger dans son rapport sur la fraude fiscale la nécessité d'assurer une formation effective et exhaustive des agents de la DGFIP qui seront amenés à effectuer le recouvrement des taxes auparavant opéré par les agents de la DGDDI.

Les transferts ne peuvent se faire tant que les agents et les services ne sont pas prêts. Et pourtant. Les agents de la DGFIP ne sont pas formés, les applications informatiques et autres outils ne sont pas prêts tandis que les directives arrivent souvent plusieurs mois après le transfert effectif. On constate des pertes de rendements sur les impôts et taxes déjà transférées malgré un relèvement des taux. Ce transfert de mission a été réalisé à marche forcée, en dépit du bon sens. Il faut revenir dessus.

Puisque les débats sur les crédits de la mission Gestion des Finances Publiques ne permette pas de mettre un terme au transfert de missions fiscales, il est demandé a minima que les agents de la DGFIP aient les moyens de s'adapter à leurs nouvelles missions. Cet amendement est d'autant plus vital que le présent PLF prévoit de nouveaux transferts de compétences à la DGFIP, en particulier sur le recouvrement des taxes sur le tabac et l'alcool. Il est donc plus qu'urgent de donner les moyens à la DGFIP pour former ses équipes à s'acquitter de ces nouvelles tâches.

Alors qu'une majorité avait été trouvée en Commission pour voter cette proposition, l'amendement n'a pas été conservé dans le texte transmis au Sénat. Nous le repropsons ainsi tel quel en espérant que le Gouvernement saura cette fois-ci entendre la voix de la représentation nationale.

Dans le détail, cet amendement :

- abonde de 100 000 euros l'action 1 Fiscalité des grandes entreprises du programme 156 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ;

- minore à due concurrence les crédits de l'action 02 Expertise, audit, évaluation et contrôle du programme 218 Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Il est demandé au Gouvernement de lever le gage.